



## Véhicule vendue à mon insu

Par **Marchienne**, le **17/10/2010** à **22:08**

Bonjour, rnvoici 1 an et demi, je prete à un membre de ma famille une voiture que je n'utilisais plus. Habitant à 900 kms l'un de l'autre , j'apprends par hasard que cette personne a vendue tout ses biens pour partir dand un département d'outre-mer. Et depuis pas moyen de savoir qu'est devenue cette voiture . Maintenant je me pose la question si cette voiture n'aurait pas été vendue à mon insu. Je peux obtenir un certificat de non-gage mais cela ne prouve rien, car je peux aussi en obtenir pour un autre véhicule vendue il y plus de 2 ans . Comment puis-je le savoir ? rnCordialement

Par **mimi493**, le **17/10/2010** à **22:15**

Vous pretez un véhicule comme ça, donc en étant responsable des contraventions qu'il aurait ? C'est imprudent.rnrnSi la CG est à votre nom, il n'a pas pu la vendre officiellement et s'il l'a vendu, celui qui s'en sert, utilise toujours la CG à votre nom. Vous avez de la chance de ne pas avoir reçu une avalanche de contraventions.rnrnVous faites une LRAR de mise en demeure à la personne à qui vous l'avez prêtée et exigez le retour du véhicule.